

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 9 Janvier 2023 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 5 Janvier 2023 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 9 Janvier 2023.

L'an deux mille vingt et un, le neuf Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Fischer Stéphanie, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Lheullier Sylvain, Thierry Duclos, Turon-Labar Fabienne et Courtade Mathieu

Absents : Monsieur Bernard Domingues

Absents excusés : Monsieur De Arcangelis Bruno, Mesdames Christelle Le Goff et Mud Marini

Madame Fisher Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 5 Décembre 2022
2. Délibération de non révision en 2022 pour les deux loyers
3. Délibération pour demande de subvention concernant les cloches

Questions diverses :

- Préparation des vœux 2023
- Coupe de bois

1) Approbation du procès-verbal du 5 Décembre 2022

Suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 7 Novembre 2022, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération de non révision en 2022 por les deux loyers:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de Maubourguet nous demande de délibérer pour la non révision des loyers pour l'année 2022. Elle permet de justifier que le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter les loyers pour l'année passée.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

La délibération de non révision des loyers 2022 est approuvée à l'unanimité

3) Délibération pour demande de subvention concernant les cloches :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de demander une subvention au titre de la DETR 2023. Cette subvention est destinée à des opérations ayant pour but d'effectuer des travaux de mis en sécurité et conformité des cloches

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

La délibération pour la demande de subvention concernant les cloches est approuvée à l'unanimité

Questions diverses :

- Préparation des vœux 2023 : Monsieur le Maire informe qu'il faut organiser les vœux de la Municipalité pour le dimanche 15 Janvier 2023 à salle des fêtes
- Coupe de bois : si une campagne de vente de bois de chauffage était organisée, la Municipalité distribuerait des tracts aux administrés au moment venu

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 30.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

La secrétaire de séance

Stéphanie FISCHER